

7 novembre 2016

Procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : absent  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : absent  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Étaient absents : Messieurs Jean Collard et Eric Laforge

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

139-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

140-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté avec correction qui représente un ajout aux dépenses pour le paiement des intérêts de l'emprunt au réseau d'assainissement des eaux usées au montant de 9 163.17\$ pour un total des dépenses de 80 779.70\$.

SITUATION FINANCIÈRE AU 29 octobre 2016

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| épargne courant     | 107 306.78        |
| rachetable          | 0                 |
| épargne régulière   | 100 000.00        |
| avantage entreprise | 206 167.37        |
| TOTAL :             | <b>413 474.15</b> |

CAISSE RECETTES AU 31 octobre 2016

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>21 788.66</b> |
|---------------------------|------------------|

7 novembre 2016

141-16

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 192 515.40\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| COMPTES PAYÉS :  | 174 085.47\$       |
| SALAIRES PAYÉS : | <u>18 429.93\$</u> |
|                  | 192 515.40\$       |

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Selon l'article 955 du code municipal, le maire dépose un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Selon le même article, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ doit être déposée depuis la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité.

Il doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclu au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Le rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique.

## DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Selon l'article 176.4 du code municipal, Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière dépose un état estimé des revenus et dépenses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2016.

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont déposés par tous les élus municipaux présentement en poste.

Un relevé indiquant cette information sera transmis au MAMROT avant le 15 février prochain.

## 142-16 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE OMNIBUS DE LA RÉGION D'ACTON

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon que :

- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de versé la contribution financière de base.
- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2017.
- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2017 au montant de 328 114.74\$.
- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2017 soit :
  - 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
  - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
  - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
  - 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
  - 3,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unitéGratuité pour les enfants de 5 ans et moins.
- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 2 550.45\$ pour l'année d'opération 2017.

7 novembre 2016

143-16

DEMANDE FINANCIÈRE POUR L'ÉDITION 2016  
OPÉRATION NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde un montant de 150\$ comme contribution financière à Opération Nez rouge pour l'édition 2016.

144-16

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À  
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES  
MASKOUTAINS

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que Roger Collard soit nommé délégué représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et que André Fafard, maire soit nommé substitut.

145-16

NOMMER LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE  
SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que Roger Collard, Patrick Salvat et Jean Collard soient nommés délégués au Comité des subventions pour l'année 2016.

146-16

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE  
SAINT-NAZAIRE D'ACTON

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que Jean Collard soit nommé délégué au Conseil d'établissement de l'école de Saint-Nazaire.

147-16

AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT POUR  
FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE  
PERCEPTION DE L'ANNÉE 2017

Le conseiller Pierre Laflamme donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions seront adoptés avec dispense de lecture.

7 novembre 2016

148-16

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES FISSURES POUR PROGRAMME RIRL

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les travaux terminés de traitement des fissures réalisées dans le cadre du programme RIRL par Scellement de fissures J.F. au montant de 21 247.38\$.

149-16

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE L'ASPHALTE POUR PROGRAMME RIRRL

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les travaux terminés de rapiéçage mécanisé réalisé dans le cadre du programme RIRL par Vallière Asphalte au montant de 18 948.68\$.

150-16

RÉSOLUTION PUR DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR RIRL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise la présentation d'une demande financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

7 novembre 2016

151-16

NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE  
POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

152-16

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI DE MME NATHALIE HAMEL ET M. ERIC BENOIT

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une lettre de l'avocate de Mme Nathalie Hamel et M. Eric Benoit le 3 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE certaines affirmations décrites dans cette lettre ont certaines différences avec la réalité ;

ATTENDU QU'il y a eu plus d'un délai accordé pour se brancher au réseau d'assainissement des eaux usées ou se rendre conforme ;

ATTENDU QUE les propriétaires ont eu la possibilité de se brancher au réseau d'assainissement des eaux dès la construction de celui-ci en même temps que tous les autres propriétaires ;

ATTENDU QUE l'option choisie par le propriétaire pour se brancher au réseau n'est pas l'option de premier choix du conseil municipal considérant que l'option choisie par le propriétaire peut occasionner des frais et des inconvénients supplémentaires à cause d'une partie d'asphalte qui sera à refaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition concernant le 356 rue Ernest-Benoit.

Par contre les propositions décrites dans la lettre de l'avocate devront être respectées. Les plans et devis de l'ingénieur devront être déposés au bureau municipal au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et les travaux devront être réalisés et complétés avant le 31 mai 2017.

Considérant que la rue Principale est à l'entretien du Ministère des Transports, l'ingénieur devra s'assurer d'avoir toutes les autorisations requises si des travaux doivent y être effectués.

En ce qui concerne l'option choisie par les propriétaires, le conseil municipal demande que les travaux de correction d'asphalte soient exécutés selon les règles de l'art afin de ne pas occasionner de problèmes dans le futur.

#### 153-16

#### DEMANDE DE RENOUELEMENT DES TRAVERSES DE ROUTES PAR LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de renouvellement des traverses sur nos routes par les Motoneigistes du Corridor permanent inc. selon la description dans leur lettre datée du 31 octobre dernier.

#### CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC. DEMANDE DE TRAVERSE DE ROUTE MUNICIPALE

Nous recevons une demande de signalisation du Club de motoneige ASAN inc.

Le club sera avisé que l'entretien du rang Brodeur appartient au Ministère des Transports.



7 novembre 2016

### VARIA

Luc Savaria informe le conseil municipal que le surpresseur de l'usine d'épuration a été inspecté et réinstallé.

### COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Liste des enfants suivant des cours à Acton Vale ayant le tarif des résidents;
- suivi de la rencontre du 26 septembre 2016 avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) ;
- lettre de la Société de l'assurance automobile Québec (SAAQ) ayant pour objet l'Halloween en toute sécurité ;
- lettre de la SAAQ ayant pour objet le préavis de vérification mécanique pour quatre véhicules ;
- lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Québec (MAMOT) ayant pour objet la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2017 ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) concernant le dossier #412924 et la vérification de droits reconnus;
- accusé réception de la CPTAQ concernant le dossier #413654 ;
- décision de la CPTAQ concernant le dossier #408933 ;
- courriel du MTMDET ayant pour objet le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
- courriel du Directeur général des élections du Québec ayant pour objet la demande de liste des électeurs domiciliés en ligne ;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant pour objet l'infolettre du 2 novembre 2016 concernant des activités de perfectionnement ainsi que les élections 2017 ;
- document de l'ADMQ ayant pour titre « En route pour les élections municipales 2017 » ;
- courriel de la Direction régionale de la sécurité civile ayant pour objet la nomination à la DRSCSI de la Montérégie et de l'Estrie ;
- Mini-scribe, novembre 2016, volume 25, numéro 10, concernant les normes de sécurité des véhicules routiers dont copies remises à Luc Savaria et Sylvain Trudel ;
- chronique MMQ ayant pour titre « Mettez sur « l'organisation préventive » de vos événements » ;
- courriel de Réseau Biblio de la Montérégie ayant pour objet la tarification annuelle et frais d'exploitation 2017 ;
- communiqué de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ayant pour titre l'adoption du projet de loi 110 révisant

le cadre municipal des relations du travail une réforme citoyenne qui favorise la libre négociation ;

- invitation de l'ADMQ à une activité d'échange concernant les élections 2017 ;

- invitation spéciale à la soirée de reconnaissance de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe ;

- invitation à la conférence de presse de la 7<sup>e</sup> campagne d'opération Nez rouge ;

- invitation à la conférence de presse pour le lancement de travaux pour l'aménagement du Parc nature de la région d'Acton ;

- invitation à une conférence pour les parents d'athlètes ;

- entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine ;

- règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 111 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques ;

- courriel de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la compensation de la collecte sélective ;

- communiqué de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « publi-sac : surveillez l'arrivée de votre calendrier des collectes 2017 » ;

- procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016 de la MRC d'Acton ;

- lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet l'entente intermunicipale de fournitures des services en prévention des incendies ;

- avis public concernant le règlement numéro 351-16 modifiant le règlement numéro 322-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

- avis public concernant le règlement numéro 350-16 modifiant le règlement numéro 315-11 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

- avis public concernant l'adoption du règlement numéro 352-16 modifiant le règlement G-100 pour la vente à l'extérieur de produits alimentaires saisonniers ;

- avis public concernant le règlement numéro 349-16 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 ;

- demande de la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse pour un permis pour une campagne de prévention et de sensibilisation de porte à porte ;

- courriel de Construction Valard ayant pour objet la demande de repérage d'installations souterraines ;

- courriel de Loisir et Sport Montérégie concernant l'inventaire du Parc-o-mètre ;

- Réseau biblio : coups de cœur des maires 2016 avec M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton ;

- Déclaration des intérêts pécuniaires des élus ;

- carte de souhaits pour le temps des fêtes de Gilles Cusson inc. de St-Valérien.

7 novembre 2016

### RAPPORTS

- Patrick Salvas a participé à la fête de l'halloween en distribuant des bonbons à l'école en compagnie des autres organismes du milieu.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

154-16

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 16.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière